

# PROVINCE DE QUÉBEC

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Jeudi le 5 septembre 2013, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Madame et Messieurs les conseillers suivants: Raymonde Lévesque, Gervais Chamberland, Georges-Henri Duchesnay, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

Le conseiller René Desrosiers est absent.

Le poste de conseiller au siège no 6 est vacant.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

### 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

### 2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Georges-Henri Duchesnay

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

### 3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par Georges-Henri Duchesnay

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité l'acceptation du procès-verbal du 5 août 2013 tel que lu et présenté.

### 4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle déclaration.

### 5- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

### 6- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

### 7- APPROBATION DES COMPTES

2013-09-123

Proposé par Georges-Henri Duchesnay

Appuyé par Raymonde Lévesque

Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$52 590.82 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

### 8- AUTORISATION PAIEMENT FACTURE BPR (PROJET D'ALIMENTATION ET DISTRIBUTION EN EAU POTABLE, COLLECTE, INTERCEPTION ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES)

2013-09-124

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Raymonde Lévesque

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise le paiement de la facture no 13031463 de la firme d'ingénierie BPR Inc.** au montant de \$810.90 taxes incluses pour les honoraires professionnels dans le cadre du projet d'alimentation et distribution en eau potable, collecte, interception et traitement des eaux usées pour la période du 22 juin au 26-07-2013 concernant la coordination technique et l'analyse des résultats suite au relevé sanitaire effectué. Ce montant sera financé par les sommes provenant du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence (enveloppe 2010 – 2013).

9- **AUTORISATION POUR ACHAT DE SABLE TAMISÉ SERVANT D'ABRASIF POUR LES RANGS – HIVER 2013-2014**

2013-09-125

**Considérant que** la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc a procédé à un appel d'offres par invitation écrite le 6 août dernier auprès de trois soumissionnaires concernant l'approvisionnement de sable tamisé servant d'abrasif pour les rangs pendant la période hivernale 2013-2014;

**Considérant que** deux soumissionnaires ont répondu à l'invitation;

**Considérant que** le résultat des soumissions est le suivant :

Constructions Jalbert et Pelletier Inc.	\$ 90.00/ voyage (Total \$1620) + redev.
Transport Martin Beaulieu et Fils Inc.	\$110.00/voyage (Total \$1980) + redev.

**Considérant que** la soumission de Constructions Jalbert et Pelletier Inc. est la plus basse conforme à la demande de soumission;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Paris

Appuyé par Gervais Chamberland

**Et résolu** à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **retient la soumission de Constructions Jalbert et Pelletier Inc.** et **autorise l'achat de 18 voyages de sable tamisé** pour utilisation en tant qu'abrasif dans les rangs pendant la période hivernale 2013-2014 et ce, au coût de \$90.00 par voyage de 10 roues pour un total de \$1620.00 , taxes et redevances en sus.

10- **AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR ACHAT D'ABRASIF POUR LA SAISON HIVERNALE 2013-2014 (ROUTE MASSÉ)**

2013-09-126

Proposé par Georges-Henri Duchesnay

Appuyé par Raymonde Lévesque

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale à **demander des soumissions pour l'achat de 300 tonnes d'abrasif** afin de respecter notre contrat avec le Ministère du Transport concernant le déneigement et déglacage de la route Massé pour la saison hivernale 2013-2014.

11- **RÉSOLUTION POUR ABROGATION DE TOUS LES RÈGLEMENTS, ACTES D'ACCORD ET PROCÈS-VERBAUX CONCERNANT LES COURS D'EAU**

2013-09-127

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Mitis s'est vue confier la compétence exclusive de tous les cours d'eau de son territoire en vertu des articles 103 à 110 de la loi sur les compétences municipales (L.R.Q. C.-47-1) en vigueur le 1er janvier 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 104 de cette loi autorise la MRC de La Mitis à adopter des règlements pour régir toutes matières relative à l'écoulement des eaux d'un cours d'eau, y compris les traverses, les obstructions et les nuisances;

**CONSIDÉRANT QU'**un tel règlement a été adopté par la MRC de La Mitis le 12 juin 2013, soit le règlement 280-2013;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 248 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c. C-47.1) prévoit que les règlements, procès-verbaux et actes d'accord qui concernent les cours d'eau peuvent être abrogés par résolution;

Par ces motifs:

Il est proposé par Raymonde Lévesque

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **abroge tous les règlements, actes d'accord et procès-verbaux concernant les cours d'eau situés sur son territoire** qui sont maintenant de la compétence exclusive de la MRC de La Mitis.

**12- RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DE L'ENTENTE DE LA MRC DE LA MITIS AVEC LES MUNICIPALITÉS LOCALES CONCERNANT LA GESTION DES COURS D'EAU**

Cet item de l'ordre du jour est reporté à un séance ultérieure.

**13- RÉSOLUTION CONCERNANT LE PROJET DU PARC MUNICIPAL (PHASE 2)**

2013-09-128

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Raymonde Lévesque

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc confirme sa participation à la réalisation du parc municipal (phase 2) de la façon suivante :

- Investir 35 heures de secrétariat, comptabilité, rapport
- Investir 10 heures de machinerie avec opérateur pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager et l'installation d'ameublement.

Le tout représentant un montant de 1875\$. De plus, la municipalité autorise le maire et la directrice générale à signer une demande d'aide financière pour la réalisation du dit projet qui sera déposée au programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

**14- RÉSOLUTION AFIN DE DÉTERMINER LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX**

2013-09-129

Proposé par Georges-Henri Duchesnay

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise les travaux de rechargement de gravier suivants sur les chemins municipaux :

- **Route du Portage à partir du Rang 3 Massé vers La Rédemption**  
- À 1.0 km: distance de 200 mètres - 8 voyages de gravier (120 tonnes)
- **Rang 2 Massé à partir de la route du Portage**  
- Au début du rang, distance de 300 mètres – 10 voyages de gravier (150 tonnes)

**Rechargement de gravier des chemins municipaux : Au total, il y a eu 18 voyages de gravier tamisé 0 - ¾ (ou 270 tonnes) sur une longueur de 500 mètres.**

**15- SERVICE PREMIÈRE LIGNE – RENOUELEMENT POUR ANNÉE 2014**

2013-09-130

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Georges-Henri Duchesnay

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise le **renouvellement de l'entente de services professionnels pour consultations juridiques « Service Première Ligne »** pour l'année 2014 telle qu'offerte par l'étude légale Tremblay Bois Migneault Lemay et selon les termes stipulés lors de l'entente initiale de janvier 2012.

16- **RÉSOLUTION POUR FIN DE PÉRIODE D'EMPLOI DU PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS**

2013-09-131 Proposé par Gervais Chamberland  
Appuyé par Georges-Henri Duchesnay  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **remercie M. Michel Paradis, préposé aux travaux publics** pour la saison 2013. La date de fin d'emploi est fixée au 13 septembre 2013.

17- **VARIA**

A) **COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ**

2013-09- 132 Proposé par Raymonde Lévesque  
Appuyé par Gervais Chamberland  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale Louise Boivin à se rendre au **colloque annuel de l'ADMQ du Bas Saint-Laurent** qui aura lieu à Saint-Gabriel de Rimouski le 17 septembre 2013 au coût de 65\$ pour les frais d'inscription.

B) **AUTORISATION POUR ACHAT DE TERRE NOIRE TAMISÉE POUR PARC MUNICIPAL**

2013-09-133 Proposé par Georges-Henri Duchesnay  
Appuyé par Raymonde Lévesque  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise l'achat d'environ 15 voyages de terre noire tamisée à 165\$/ voyage et l'achat de gravier au besoin** afin de compléter le terrassement du parc municipal adéquatement.

C) **POSTE D'AIDE-MÉCANICIEN**

2013-09-134 Proposé par Georges-Henri Duchesnay  
Appuyé par Michel Paris  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc procède à l'engagement de M. Michel Paradis en tant qu'**aide-mécanicien** pour la saison hivernale 2013 - 2014. M. Paradis sera sur appel à partir du 16 septembre 2013 aux conditions spécifiées à son contrat de travail.

D) **CAMION CITERNE**

2013-09-135 **Considérant que** les municipalités de Sainte-Jeanne d'Arc et de La Rédemption doivent acquérir un camion citerne pour notre service-incendie afin de se conformer au schéma de couverture de risques en incendie ;

**Considérant** l'opportunité de participer à un appel d'offres regroupé avec les municipalités de St-Gabriel de Rimouski, Les Hauteurs et St-Charles Garnier, ces municipalités devant elles aussi acquérir un tel camion pour leur territoire ;

**Considérant qu'**un appel d'offres regroupé permettrait de bénéficier d'un rabais de 11500\$ pour le service-incendie de La Rédemption et de Sainte-Jeanne d'Arc ;

**Considérant qu'**un tel rabais n'est pas négligeable pour nos deux municipalités dévitalisées ;

Il est proposé par Gervais Chamberland  
Appuyé par Michel Paris  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc indique à la municipalité de La Rédemption son **intention à participer à l'achat regroupé d'un camion citerne** avec les municipalités de St-Gabriel de Rimouski, Les Hauteurs et St-Charles Garnier.

E) **APPEL D'OFFRES POUR ACQUISITION PAR CRÉDIT-BAIL D'UN TRACTEUR BIDIRECTIONNEL AVEC SOUFFLEUR ET CHARGEUR**

2013-09-136

Proposé par Georges-Henri Duchesnay

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale à **publier** sur le site du système électronique d'appel d'offres (S.É.A.O.) l'avis concernant **l'appel d'offres pour l'acquisition par crédit-bail d'un tracteur bidirectionnel neuf équipé d'un souffleur neuf de marque Beaulieu et d'un chargeur neuf ou usagé**. De plus, la municipalité autorise la parution de l'avis d'appel d'offres dans le journal l'Avantage.

18- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a été de 15 minutes.

19- **LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Il est proposé par Gervais Chamberland la fermeture de l'assemblée à 22h05.

---

Maurice Chrétien, maire

---

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière